

**Décision n° 2023-09 du 18 janvier 2023  
portant nomination de la directrice par intérim de la direction de l'administration et des finances du  
Cerema**

**Le directeur général du Cerema,**

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 31 mars 2022 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

décide

**Article 1**

Madame Muriel Cellier est nommée directrice par intérim de la direction de l'administration et des finances du Cerema, à compter du 23 janvier 2023.

**Article 2**

La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Bron, le 18 janvier 2023

Le directeur général



Pascal Berteaud

Le directeur général

– informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié le 18 Janvier 2023

Signature de l'intéressée précédée impérativement de la mention manuscrite « Vu pour acceptation »

Vu pour acceptation.



Cerema